



PLAN DE LUTTE REGIONAL

Frelon asiatique à pattes jaunes *Vespa velutina nigrithorax*

Introduite en France en 2004, cette espèce s'est parfaitement acclimatée et menace la biodiversité et l'apiculture.

RECONNAISSANCE



NE PAS CONFONDRE !



Frelon asiatique à pattes jaunes (*Vespa velutina nigrithorax*)

- 1.7 à 3 cm
- Couleur foncée - **thorax** noir, **tête** noire et **face** orangée, **bout des pattes** jaune, **abdomen** noir avec une large bande orangée
- Vol rapide et agile
- Nid avec entrée latérale

Frelon d'Europe (*Vespa crabro*)

- 2.5 à 3.5 cm
- Couleur foncée - **thorax** brun/roux, **tête** brune et **face** jaune, **bout des pattes** brun, **abdomen** jaune rayé de noir
- Vol lourd
- Nid avec entrée située à l'extrémité inférieure

IMPACTS



Sur l'environnement

Le frelon asiatique à pattes jaunes est un prédateur d'insectes. Parmi ses proies, les abeilles : c'est un véritable fléau pour l'apiculture. En effet, ces prélèvements et le stress engendré peuvent entraîner la disparition de colonies dans un rucher. Plus globalement, il nuit à la biodiversité.



Sur l'Homme

Peu agressifs envers l'Homme, ils peuvent attaquer en grand nombre à proximité d'un nid (<5m). Comme tout hyménoptère, la piqûre, douloureuse, peut entraîner une réaction allergique. En cas de réaction prononcée, consultez un médecin en urgence.

SIGNALEMENT

En cas de suspicion, réalisez le signalement sur la plateforme lefrelon.com

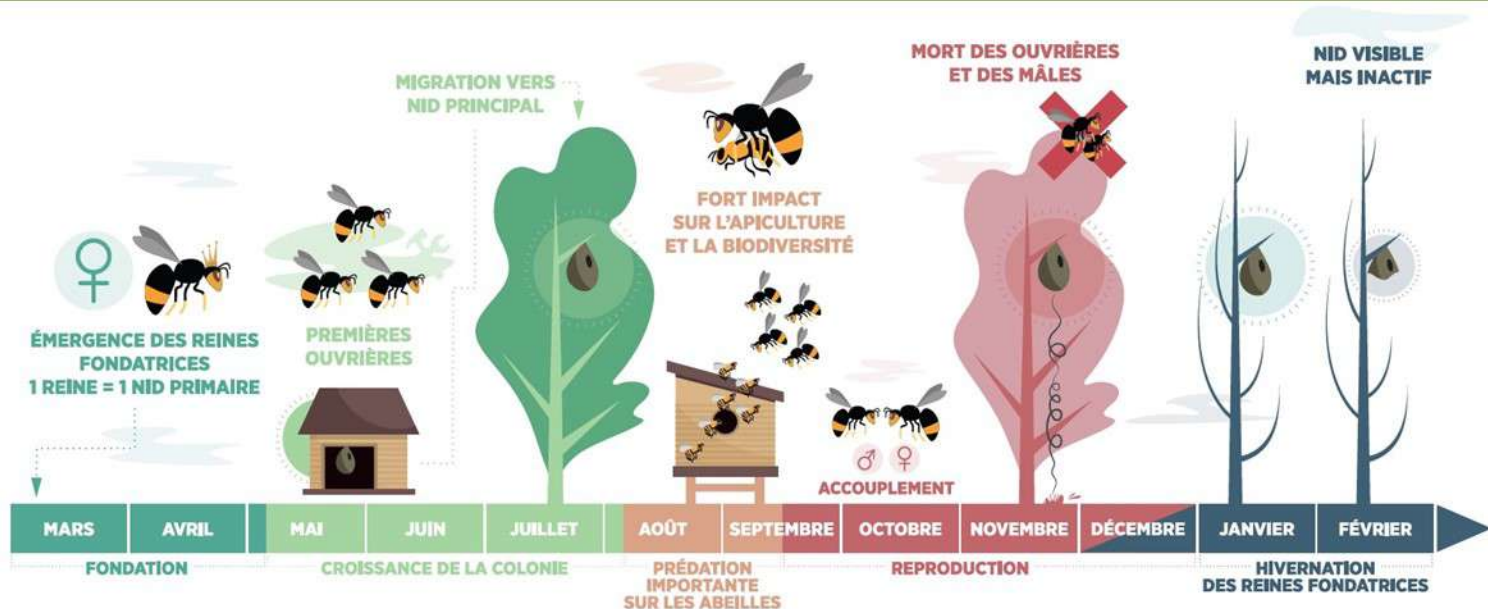


LeFrelon.



Il est dangereux de détruire un nid soi-même ! Pour la destruction, faites appel à une entreprise spécialisée.

CYCLE DE VIE



PLAN DE LUTTE REGIONAL

FREDON BFC et le GDS BFC section apicole se mobilisent pour organiser la lutte collective contre le frelon asiatique en région Bourgogne Franche-Comté.

Le principal levier à mobiliser reste le **signalement et la destruction des nids secondaires**.

Au cours de la saison, la colonie va migrer des nids primaires devenus trop petits pour aller construire des nids secondaires. De plus grosse taille, souvent placés plus haut dans les arbres, il faut signaler leur présence (lefrelon.com) et faire détruire ces nids par une entreprise spécialisée.

Afin d'encourager la destruction des nids, FREDON BFC, bénéficiant d'une subvention via le Fonds vert ainsi que du Conseil Départemental du Jura, redistribue **une aide financière au maximum de 50€ à 100€ par nid détruit**.



Pour bénéficier de cette aide, vous devez :

- Faire détruire le nid par une **entreprise de désinsectisation référencée dans la Charte de bonnes pratiques**,
- En tant que détenteur du nid, avoir **payé la facture émise par l'entreprise de désinsectisation**,
- Envoyer cette facture acquittée** accompagnée d'une **attestation sur l'honneur** et d'un **RIB** à FREDON BFC en sollicitant une aide à la destruction.

Retrouvez tous les éléments nécessaires à cette demande d'aide financière sur notre site FREDON BFC, rubrique « [Publications/boite-outils - Frelon Asiatique à pattes jaunes](#) ».